

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0387

commission principale : finances et institutions

objet : **Emprunts et financement du FCTVA pour la clôture 2001 - Budget principal**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service emprunts et financement

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2000-5751 en date du 25 septembre 2000, monsieur le président a été autorisé à signer un contrat d'ouverture de crédit avec la Société générale destiné, tout d'abord, à préfinancer le portage du FCTVA de la collectivité et, ensuite, à lui permettre d'ajuster sa trésorerie.

A l'occasion de la clôture budgétaire, en décembre de l'exercice 2001, la Communauté urbaine entend procéder à la consolidation des fonds appelés dans ce contrat, à hauteur de 300 MF au plus (cf euros), afin de constater, au compte 16, les ressources qui lui ont permis de financer sa section d'investissement au cours de l'exercice 2001 et de préfinancer le fonds de compensation de la TVA.

De même, au début de l'exercice 2002, la Communauté urbaine procédera à un remboursement anticipé à hauteur de 45 734 705,17 € au plus, les fonds correspondants étant à nouveau suivis à partir de cette date, hors budget, par le comptable dans les comptes financiers, conformément aux circulaires ministérielles en date des 22 février 1989 et 7 février 1995 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-5751 en date du 25 septembre 2000 ;

Vu les circulaires ministérielles en date des 22 février 1989 et 7 février 1995 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à mettre en œuvre ces différentes opérations et à émettre les titres et mandats y afférents.

2° - Les crédits budgétaires seront inscrits en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 164 400 et en dépenses aux imputations correspondantes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,